LA VIE PRIVEE DES ANIMAUX : LE RENARD

par Daniel PIPART

Fédération des Jeunes pour la Nature
Club Picard des Jeunes Amis des
Animaux et de la Nature.



Jeune renard apprivoisé
Saveuse - Photo Philippe THIERY

Trouvons-nous aux premières lueurs de l'aube, à l'orée d'un bois d'une certaine étendue et scrutons à la jumelle les prés et les champs environnants.
C'est là, dans la grisaille du petit matin, que nous avons le plus de chance d'apercevoir Maître Renard. Furetant par-ci, se coulant par là, se dissimulant avec beaucoup d'adresse derrière le plus léger repli de terrain - sillon, bordure de chemin, ornière - en vue de passer inaperçu.
Une autre chance de le voir sont les rencontres fortuites au cours d'une promenade. Ces nez à nez inattendus où il est difficile de dire qui est le plus surpris, de l'animal ou de l'humain. L'on peut de la sorte tomber sur un renard dormant en boule au pied d'un arbre. Une flèche rousse qui déguerpit, c'est bien là tout ce que le promeneur aperçoit de Goupil.

Son portrait

Le Renard (Vulpes vulpes) appartient à la famille des Canidés. Le nom de renard est d'origine germanique : c'est la déformation du prénom masculin Reinhart.

Le Renard se recommande à notre attention par deux aspects caractéristiques sa tête fine au museau effilé, aux oreilles mobiles d'une part; de l'autre, son corps long et fuselé, souple et musclé.
De la pointe du museau au bout de la queue, le renard mesure 1 m 30 dont 40 cm pour la queue ; hauteur au garrot : 35 à 38 cm ; son poids varie entre 7 et 10 kg.
Sa robe est d'un roux beige. La gorge, le ventre l'intérieur des pattes, parfois le bout de la queue, sont d'un blanc très pur ou tirant sur le jaune.
Le Renard a deux glandes à la naissance de la

queue : l'une, anale, sécrète une substance musquée que certains qualifient de puante; l'autre, tout en bas du dos, semble exercer une fonction spécifique à l'époque du rut. La physionomie de Goupil est caractérisée par sa petite truffe noire se détachant sur le fond blanc du museau. Les commissures des lèvres, légèrement incurvées vers le haut, lui donnent un rictus malin. Les yeux, d'un jaune, parfois verdâtre, sont bridés et donnent au renard son air mystérieux et énigmatique. Les poils de la moustache, remontant presque jusqu'aux yeux accentuent l'air matois du museau effilé.

Le renard occupe une niche écologique de prédateur terrestre peu spécialisé, s'adaptant à presque tout. De nombreuses observations ont montré qu'en fait, s'il attaque occasionnellement les poulaillers au moment de l'élevage des renardeaux, son régime est celui d'un opportuniste et se compose en majeure partie de rongeurs (rats, mulots, souris).
Malheureusement, quand un poulet est saigné dans un poulailler, c'est un évènement qui nous frappe. Par contre, quand les mulots disparaissent régulièrement dans un champ, nous n'avons pas lieu de nous en apercevoir.
Le renard est un animal diurne quand il vit en paix, mais nocturne lorsqu'il est traqué, nichant en terrier dans le premier cas, dans les ronciers autrement.
Ces terriers sont aménagés au flanc de ravins boisés, souvent aussi en bordure de forêts entourées de prés et de champs.
Suffisamment armé pour creuser lui-même son habitation, il est cependant assez rare que le renard fasse usage de ses ongles pour se créer une demeure. Il préfère s'installer en qualité de colocataire chez le blaireau qui, lui, est une bête fouisseuse quasi professionnelle.

LE "NUISIBLE"

Maître Renard mérite-t-il tant de haine ? Lorsque l'on songe aux ravages que peuvent faire les battues, l'enfumage des terriers, les pièges et autres pratiques barbares, on est en droit de s'inquiéter sur l'avenir de ce sympathique animal.

Sur le plan légal, aux termes des arrêtés réglementaires permanents sur la police de la chasse qui régissent la vie des espèces animales sauvages de notre pays, le renard est classé dan la catégorie des "nuisibles". Les deux autres catégories sont : les animaux "gibiers" (qu'on ne peut tuer qu'à certainnes conditions de temps de lieu et de moyen) et les espèces "protégées". L'espèce en question est soit en complète perdition (comme l'ours et le lynx), soit trop petite pour être mangée (comme le roitelet).

En temps que bête fauve "nuisible", le renard es le chef de file d'une cohorte de petits prédateurs carnivores que les chasseurs, gardes et piégeurs ont coutume d'appeler les "puants".

De tout temps, les chasseurs ont reproché à ces animaux la part qu'ils prélèvent - et qui leur revient au même titre qu'eux - dans le gibier et ils les accusent de sa raréfaction. Il faut pourtant admettre que le renard élimine de préférence les individus malades et tarés, évitant ainsi la propagation des maladies parmi le gibie

Quant aux véritables causes de la raréfaction du gibier, elles sont ailleurs : destruction des talus, des haies et des boqueteaux, le brûlage, le débroussaillage chimique et le déferlement de produits de toute sorte dans les cultures. Cela, les chasseurs ne le dénoncent pas .....

Pour pallier la raréfaction du gibier naturel, les chasseurs se sont mis à élever massivement du gibier semi-domestique (faisans, perdrix). Ce élevages constituent d'appétissants garde-manger

pour les prédateurs à plumes et à poils. On précède donc ces ré-introductions de gibier artificiel par l'élimination de la faune sauvage et naturelle.

"L'ENRAGE"

Deux millions de renards ont été tués en France depuis 1968. C'est là le plus grand massacre de l'histoire de notre faune. Il faut dire que ce massacre prend de plus en plus l'aspect d'une véritable chasse aux sorcières, au nom de la lutte contre la rage.
Le renard propage l'épidémie de rage qui sévit en Europe. Le renard est donc synonyme de rage. Tout renard a la rage ou va l'avoir et il faut le tuer sur le champ. Une prime est d'ailleurs offerte à ceux qui rapportent une queue de renard, preuve de la destruction de l'animal. En fait, certains spécialistes se sont rendu compte qu'il n'existait qu'une partie infime de renards enragés. De plus, il n'est pas le seul vecteur de la rage, tous les animaux y concourent.
Le but du massacre des renards serait de faire tomber leur densité à un sujet pour 250 ha. Au dessous de ce chiffre, la rage s'éteindrait. Or, cette thèse ne repose sur rien de sérieux. Les destructions opérées à très grande échelle n'ont pas réussi à supprimer l'épizootie qui ne cesse, au contraire de gagner du terrain. Il faut donc admettre que les mesures qui ont été prises en France et qui ont pour elles suffisamment d'années d'expérience sont loin d'avoir donné les résultats escomptés.
Les mesures peu efficaces coûtent finalement très cher et les frais ne cessent pas avec le temps.
Plus on attendra, plus le front à garder sera large, plus l'opération sera onéreuse et plus le territoire épargné sera petit.

Alors, pourquoi nul n'a encore tenté d'essayer d'autres solutions qui pourtant existent ?
Il faut savoir aussi que les renards tués ne sont pas perdus pour tout le monde : les gardes aprés avoir touché la prime, revendent les peaux aux fourreurs.
Rappelons qu'aucune mort d'homme, imputable à la rage, n'est survenue depuis un demi-siècle alors que l'usage de la stychnine a entraîné la mort de deux enfants en Isère et celle d'innombrables animaux de compagnie.
La disparition complète de nos petits carnivores sauvages est au bout de ce massacre - une philosophie de "l'aprés nous le déluge" qui s'accomplit avec l'accord muet des Pouvoirs Publics et sous les yeux aveugles du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

VIVE LA SENSIBLERIE

Dans ces conditions, comment renverser la vapeur ?
Peut-on faire appel à la sensiblerie ?
Après tout, pourquoi pas ?
N'est-ce pas elle qui, pour une grande part, vient au secours despetits oiseaux l'hiver quand tout gèle et que les enfants distribuent grains et pâtées aux rouge-gorges et aux mésanges, tandis que dans la forêt on affourage le gibier ?
Restent les autres, les "puants".
Les oiseaux ont pour eux la beauté, le gibier son "utilité" ; quant aux autres, ils n'ont que leur mauvaise réputation et leur odeur !

Extrait du Bulletin de Mutualité Agricole
en date du 11 Décembre 1976

- Les mesures de lutte entreprises par les Pouvoirs Publics reposent essentiellement sur la réduction du nombre des renards responsables du maintien et de la diffusion du virus rabique :

- attribution d'une prime de 30 F à toute personne apportant la preuve de la mort d'un renard. Près de 75 000 primes ont été données en 1975 ;

- distribution gratuite de 26 tonnes de gaz toxique aux organismes de chasse afin de gazer les terriers de renards au printemps ;

- 6 600 charniers contenant des appats empoisonnés ont été mis en place aux frais de l'Etat pendant l'hiver 1975 ;

- attribution de subventions, d'un montant total de 635 000 F, aux Fédérations Départementales de Chasseurs pour les inciter à participer aux opérations de réduction de la population des renards ,

- essai, dans l'Oise, d'un nouveau toxique très efficace, l'acide cyanhydrique, pour gazer les terriers ;

- incitation à vacciner les animaux domestiques pour prévenir l'extension de la maladie.

Erratum : p. 7

- Tourbières alcalines à Hypnacées
et non à Eynnacées

NON au massacre des renards

QUI N'ARRÊTE PAS LA RAGE ET AUGMENTE LE DÉSÉQUILIBRE DE LA NATURE, FAVORISANT LA PROLIFÉRATION DES RONGEURS !



AUX DESTRUCTEURS DE RENARDS
LES RONGEURS
RECONNAISSANTS



JAAN AE Savoie